



Actualités du SEVF...



Le dernier Conseil de délégués (CD) 2021-2022 était très spécial puisqu'il s'agissait du tout dernier de notre présidente, Claudia Cousin, qui quittera pour la retraite le 30 juin prochain.

Pour son dernier mot, elle a naturellement souligné l'arrivée des vacances tant attendues! Mais également le fait qu'elle a vécu toute une gamme d'émotions au cours des dernières semaines... puisqu'elle mettait fin à un parcours de 23 ans dans le « monde syndical ». Pour plus de détails concernant les pensées de Claudia, nous vous invitons à lire **le courriel qu'elle vous a fait parvenir le jeudi 23 juin dernier**.

Comme elle le dit si bien à la fin de ce courriel : « **Bonnes vacances sous le soleil, le rire et la bonne humeur**. Et oui, profitez de tout sans limite! La vie vaut la peine d'être vécue intensément. »

Compensation pour élèves excédentaires

[Le SEVF en bref](#)

Ce point fut brièvement abordé lors du CD du mois de juin. Il fut spécifié de se référer au **courriel envoyé à tous les membres du SEVF le 9 juin dernier**.

Ce courriel contenait, en pièce jointe, *Le SEVF en bref* sur la compensation pour dépassement des maxima d'élèves par groupe. Vous avez manqué ce courriel? Vous pouvez cliquer sur le lien ci-contre.

Conseil de délégués 2022-2023

Les dates pour les rencontres des Conseils de délégués (CD) ont été dévoilées. Les voici donc (toujours le mardi sauf au mois de février) :

- 30 août 2022 (15h45);
- 4 octobre 2022 (16h30);
- 8 novembre 2022 (16h30);
- 13 décembre 2022 (16h30);
- 17 janvier 2023 (16h30);
- 13 février 2023 (16h30) (**lundi!**);
- 14 mars 2023 (16h30);
- 4 avril 2023 (16h30);
- 2 mai 2023 (16h30);
- 13 juin 2023 (16h30).

Élections provinciales 2022



Notre Centrale, la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), a élaboré un **plan d'action et de communication concernant son implication politique**, et ce, suite à une consultation à laquelle les membres du SEVF avait été invités à participer.

Parmi les divers éléments de ce plan, la CSQ et le SEVF inviteront leurs membres à **questionner les personnes candidates aux prochaines élections provinciales d'octobre 2022 par rapport aux valeurs de notre organisation syndicale et en lien avec nos conditions de travail et les conditions d'apprentissage de nos élèves**. D'ailleurs, notre Centrale produira divers outils en lien avec la campagne électorale et continuera à mettre en œuvre son plan de communication tournant autour des services que nous rendons à la population.

Plusieurs autres moyens seront mis en œuvre dont la participation (comme observatrices et observateurs) aux congrès de certains partis politiques, l'organisation de débats électoraux, le tractage dans les lieux publics

Il ne faut surtout pas sous-estimer l'importance des élections provinciales car – ne l'oublions pas – **nous élirons notre prochain employeur** (le gouvernement avec qui nous négocierons la prochaine convention collective!). En ce sens, nous serons invités à choisir, dans chacune de nos circonscriptions, la personne candidate qui partage le plus nos orientations (visant à améliorer notre système d'éducation dans un esprit de justice sociale et d'équité).

Équité salariale

Il n'y a pas si longtemps, nous « fêtons » les 25 ans de la Loi sur l'équité salariale en signant plus de 1100 fois des cartes d'anniversaire que nous avons fait parvenir aux députés de notre région.

Notre Centrale, la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), a entamé la **2^e phase de cette campagne de communication et de dénonciation politique** pour que le gouvernement respecte sa propre loi en matière d'équité salariale.

Depuis le printemps 2022, vous avez pu voir diverses publicités (notamment à la télévision ou sur des panneaux publicitaires) de la campagne « **L'équité salariale, il faut + qu'en parler** ». Cette phase « publicitaire » a culminé autour du 8 mai dernier grâce à des annonces télé pendant les émissions populaires comme « Tout le monde en parle » ou « Salut Bonjour! ».

Pour la prochaine phase de cette stratégie de communication ou de dénonciation, **les syndicats locaux comme le SEVF ou les coordinations régionales CSQ à travers la province pourraient aller à la rencontre des personnes candidates aux prochaines élections provinciales**. Une banderole de la campagne publicitaire sera affichée au centre administratif du SEVF et des relances politiques seront effectuées sur le plan national également.

Donc, il s'agit d'une histoire à suivre et la CSQ, comme le SEVF, continuera ses démarches pour revendiquer que « justice soit faite » en ce qui concerne le fait que à travail égal, les femmes méritent un salaire équivalent à celui des hommes (il en va ainsi pour tous les métiers à prédominance féminine)!

Formation continue

D'abord, toujours se rappeler au sujet de la formation continue que, depuis le 1^{er} juillet 2022, le personnel enseignant doit maintenant accomplir 30 heures de formation en deux ans et que la Loi sur l'instruction publique exprime maintenant clairement que ce même personnel enseignant est maître de sa formation continue et qu'il choisit les activités de formation qu'il désire suivre.

Ces deux aspects ont causé différentes problématiques d'application et **plusieurs interventions ont été faites par notre Fédération, la FSE-CSQ, auprès du ministère de l'Éducation**. Lors de l'une de ces rencontres, le ministre Roberge a clairement signifié et rappelé que l'article 22.0.1 de la LIP signifie sans aucun doute que les enseignantes et les enseignants sont autonomes face à leur formation continue.

Lors des diverses rencontres qui ont eu lieu entre les parties patronale et syndicale, **des consensus ont été établis sur les éléments suivants** :

- Le choix des activités de formation continue appartient au personnel enseignant;
- La direction d'école consulte son personnel quant à ses besoins de perfectionnement et convient des activités à organiser;
- La direction d'école organise des activités de perfectionnement;
- Une enseignante ou un enseignant n'est pas tenu de participer aux activités organisées par la direction si elle juge ou s'il juge que l'activité ne répond pas à ses besoins (mais attention aux décisions collectives prises en lien avec le perfectionnement!);
- Et les objets de formations concernant la santé et la sécurité des élèves ainsi que les nouveaux programmes de formation sont toujours considérés prioritaires.

Suite à diverses interrogations soulevées par la FSE-CSQ **pour les exemptions possibles** concernant l'obligation des 30 heures de formation continue, **une seule est claire pour le Ministère : le personnel enseignant détenant une charge d'enseignement, peu importe la « hauteur » de cette charge d'enseignement, devra suivre les 30 heures d'activités de formation continue par période de 2 ans** (cette obligation d'effectuer l'entièreté des 30 heures s'appliquera aussi pour le personnel enseignant en réduction de tâche).

Pour le reste, **plusieurs questions demeurent en suspens** dont l'arrivée du nouveau personnel enseignant au cours de la période de référence pour les 30 heures de formation.

Dès que des décisions seront prises pour éclaircir certaines manières de faire ou si nous pouvons faire en sorte d'améliorer le sort du personnel enseignant en lien avec cette obligation de formation continue, nous vous tiendrons au courant.

Mobilisation (négo 2023)

Vidéo On est là!

Le nouveau thème, pour la prochaine mobilisation en lien avec la négociation nationale, a été dévoilé aux personnes déléguées à l'aide d'une vidéo. Ce thème, **On est là!**, pourra se décliner sous plusieurs formes pendant notre mobilisation 2022-2023.

Vous êtes curieuse ou curieux de le découvrir? Cliquez sur le lien dans la colonne de gauche.

Au niveau de la mobilisation en tant que telle, les membres du SEVF, conformément à ce qui est prévu avec notre Fédération (la FSE-CSQ), seront appelés à se mobiliser de façon graduelle l'an prochain... Est aussi prévue une certaine visibilité des membres et une campagne sur nos conditions de travail et les conditions d'apprentissage de nos élèves. Et, la campagne « Prof, ma fierté! » se poursuivra également...Mais on laisse passer l'été avant de vous en reparler!

Négociation nationale 2023

Lors de la tenue des derniers Conseils généraux de négociation de la CSQ, divers éléments ont fait l'objet de décisions pour la **prochaine consultation** qui aura lieu à **l'automne 2022** auprès des membres. Cette consultation se fera en Front commun avec les deux autres grandes centrales : la FTQ et la CSN.

Parmi les divers enjeux déjà ciblés, notons les **revendications salariales** où notre cible devrait être atteignable et crédible tout en y allant pour une amélioration pour les bas salairié-e-s et des augmentations considérant minimalement la hausse du coût de la vie (indice des prix à la consommation). Au niveau de la **retraite**, nous continuons à surveiller attentivement les discussions en comité interrondes (entre les deux rondes de négociations) qui sont actuellement en cours entre les parties patronale et syndicale.

D'autres consultations pourraient venir concernant certains enjeux élaborés consensuellement en Front commun.

Au niveau **sectoriel** (pour le personnel enseignant seulement), il sera encore question de **revoir des éléments de la tâche et sa composition** (à ce niveau, des discussions sont également en cours dans un autre comité interrondes). **Plusieurs pistes seront sur la table pour cette consultation** et nos possibles futures demandes : automatismes pour la pondération a priori, facteurs à considérer pour la composition de la tâche et de certains groupes d'élèves, « cote » minimale pour certains élèves, télétravail en journée pédagogique, etc.

Et là aussi... on va laisser passer l'été et on s'en reparle à l'automne prochain!

Tâches 2022-2023

[Guide FP](#)

[Guide FGA](#)

Le Guide concernant la nouvelle tâche a enfin été complété pour la Formation professionnelle (FP) et la Formation générale aux adultes (FGA) (voir les liens ci-contre). Le SEVF a d'ailleurs donné une formation aux personnes déléguées de la FP et de la FGA le 20 juin dernier.

Suites aux formations données pour tous les secteurs, le SEVF poursuivra son travail d'accompagnement auprès des membres par divers moyens au début de l'année scolaire 2022-2023. En cette fin d'année scolaire 2021-2022, le « gros du travail » était surtout d'analyser et de déterminer le temps prévu pour certaines activités devant être inscrites dans la tâche éducative (TE) ou dans les autres tâches professionnelles (ATP). Suite à des discussions avec les Ressources humaines (RH) de notre Centre de services scolaire (CSS), ce travail pourra se poursuivre également à l'automne 2022 et devra être complété tout de même assez rapidement puisqu'il faudra également voir à ce qui doit être inscrit ou non à notre horaire de travail.

En lien avec ce sujet, le SEVF a reçu des « orientations » sur la tâche pour le primaire (en provenance des directions d'établissements et des RH). Aussi, les directions du secondaire sont également en train de travailler sur ce genre de document pour leur niveau. Le SEVF, avec l'aide de ses membres, émettra donc des commentaires sur ce type de document tout au long du « processus ». Il faudra aussi surveiller si ce genre de démarche se fera à la FGA et en FP. Bref, la vigilance demeure encore et toujours de mise!

1, 2, 3... GO !

Du 30 juin au 10 août 2022	Absence du personnel libéré bureau (Stéphan, Dany, François et Nathalie) pour le congé estival.
15 août 2022	Affectations à l'Éducation des adultes (13h à 16h)
16-17-18 août 2022	Affectations au secteur « jeunes » (préscolaire, primaire, secondaire)
30 août 2022	Premier Conseil de délégués de 2022-2023 *(15h45)*